

Actions de recherche et de formation sur l'œuvre de Vauban - Convention de partenariat entre le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville et la Ville de Besançon

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Une convention cadre a été signée entre le Réseau des Sites Majeurs de Vauban (RSMV) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville (ENSAPB) concernant la création d'un «Pôle Architecture» en vue de développer des actions d'enseignement, de recherche et de développement, de diffusion à partir de l'œuvre de Vauban.

La collaboration entre les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO représentés par le RSMV et l'ENSAPB permettra au Pôle Architecture de devenir le pôle d'excellence axé sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fortifié. L'intérêt pour les sites inscrits d'un tel partenariat est de développer une action qui dépasse les études liées au tourisme, et de mener une réflexion fondamentale sur le devenir urbanistique des sites fortifiés.

La première action proposée par l'ENSAPB se déroulera à Besançon, ville pilote du RSMV. L'objectif est de développer des actions pédagogiques, architecturales et culturelles autour des fortifications de Besançon et plus particulièrement le fort.

L'ENSAPB mettra en place un studio d'architecture pour l'année 2009-2010 qui portera sur l'étude d'un projet sur le site de Beauregard (son fort et les abords du monument) et organisera des voyages d'études à Besançon.

Le RSMV participera au soutien de cette action en l'appuyant avec ses services d'information, de communication et d'organisation.

La Ville de Besançon sera l'interlocuteur privilégié de l'ENSAPB pour les voyages d'études et le (ou les) studio(s) et facilitera l'accès aux sites, organisera les visites, se chargera de l'accueil et mettra à disposition les renseignements nécessaires au projet pédagogique de l'ENSAPB.

Une convention tripartite fixant les modalités de ce partenariat sera passée entre la Ville de Besançon, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville pour la durée de l'année scolaire 2009-2010. Elle prendra donc fin en juillet 2010.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce partenariat,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir dans ce cadre,
- valider la prise en charge financière des frais liés à l'hébergement, aux visites guidées commentées et aux droits d'entrée des sites pour les élèves et les responsables du projet (réservations des prestations faites par la Ville),
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les services du Grand Besançon pour mettre à la disposition de l'ENSAPB les fonds et sources documentaires nécessaires et pour participer au jury,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du Grand Besançon, du Département du Doubs et de la Région Franche-Comté.

«M. LE MAIRE : On est très heureux de cette convention de partenariat entre le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville, et spécialement Philippe PROST qui est un architecte urbaniste de très grand talent, enseignant à l'ENSA Paris-Belleville.

M. Jean ROSSELOT : Bien entendu on souscrit à ce rapport qui va dans le sens du rayonnement de l'opération de Vauban dont nous nous réjouissons tous. Simplement ce qu'il faudrait dans ce rapport, c'est élargir, j'y reviens, aux Vaubans de la République qui ont construit bien plus, en volume, que le Vauban du Roi. D'ailleurs je suis toujours très étonné qu'un homme de votre sensibilité politique porte autant d'adulation au Vauban du Roi et pas à ceux de la République. Je croyais que votre parti politique était plutôt dans le sens de la République que dans la monarchie absolue puisque c'était quand même l'architecte militaire du Roi le plus absolu qu'on n'ait jamais connu. Ceci étant je vais vous dire simplement ceci, je n'en fais pas une obsession et je vais être très court...

M. LE MAIRE : On sait bien que ce n'est pas une obsession !

M. Jean ROSSELOT : Elargissez, il n'y a pas un mot dans le rapport qui le fasse, aux fortifications périphériques à Besançon. Si vous aviez été aux Trois Châtelés dimanche dernier lors des journées du patrimoine, vous auriez vu les centaines de Bisontins, enfants, parents, jeunes mamans etc., qui visitaient. Quand je vous ai entendu expliquer aux Allemands que c'était Jean Minjoz qui avait acheté la Citadelle etc., et que vous, vous avez vendu les fortifications il y a cinq ans, ces Trois Châtelés, grâce à Dieu à un brave et gentil ouvrier du bâtiment.

M. LE MAIRE : Mais c'est n'importe quoi !

M. Jean ROSSELOT : La lunette d'Arçon !

M. LE MAIRE : Mais on n'a pas vendu la lunette d'Arçon ! Elle n'a jamais appartenu à la Ville ! Vous dites des choses qui sont fausses, cette lunette de Trois Châtelés n'a jamais appartenu à la Ville. La seule lunette d'Arçon qui appartient à la Ville pour votre information, elle est au Fort de Chaudanne. Il ne faut pas faire des affirmations comme cela, il ne faut pas dire n'importe quoi.

M. Jean ROSSELOT : Vous avez laissé «déperdre» ce patrimoine périphérique à la Ville, vous l'avez laissé partir. Peut-être alors que vous auriez pu le racheter pour pas grand-chose. Cela l'a été par quelqu'un du bâtiment qui a parfaitement compris le sens de cette opération qui a un succès populaire extrêmement important. C'est très bien que Jean MINJOZ ait acheté la Citadelle mais vous, vous auriez pu aussi acheter à ce moment-là des fortifications comme celles-là. Alors introduisez au moins dans ce rapport la ceinture fortifiée qui doit faire partie des investigations de cette école d'architecture, l'Association Vauban et la Ville.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vais vous donner un conseil ; ce n'est pas utile chaque fois qu'on prononce le mot Vauban de revenir à la charge comme cela, vraiment ce n'est pas la bonne méthode.

M. Jean ROSSELOT : Oui mais vous n'en tenez aucun compte. C'est une bonne proposition, mais vous n'en tenez aucun compte.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous parlez d'un certain nombre de choses, de dossiers que vous ne connaissez pas. Vous êtes dans l'erreur totale, parce que cette lunette-là ne nous appartient absolument pas. Jean MINJOZ a effectivement acheté la Citadelle et moi je m'honore d'avoir fait inscrire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO la Citadelle de Besançon et treize autres sites en France, je pense que vous m'en donnerez acte.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, il faudrait que vous arriviez à dépassionner ce débat.

M. LE MAIRE : C'est la meilleure ! Vous faites même rire la salle, c'est incroyable !

M. Pascal BONNET : C'est plutôt vous qui nous faites rire là ! Parce que dire que Jean ROSSELOT ne connaît pas ce sujet, alors que cela fait des années qu'il se bat pour cette question, simplement sur la question de savoir si la Ville n'était pas propriétaire d'un des éléments, c'est quand même un petit peu limite. Arrivez une bonne fois pour toutes à considérer que cette contribution de Jean ROSSELOT et, aujourd'hui, d'une association qui n'est pas dirigée par Jean ROSSELOT, qui n'a pas de lien spécifique

avec l'UMP, et qui n'a qu'une ambition c'est d'apporter un plus à la notoriété de la Ville et du Grand Besançon au-delà de Vauban avec ces fortifications-là. Dépassez la polémique et utilisez ce qui peut être utile pour la notoriété de la Ville au lieu de répondre ainsi.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous êtes dans votre rôle habituel de venir défendre vos collègues dès qu'on leur dit quelque chose. Cela n'apporte rien au débat et je crois que ceux qui sont ici peuvent juger de la pertinence de mes propos. Vous n'arriverez plus jamais à me fâcher même si Jean ROSSELOT le dit chaque fois au Grand Besançon, chaque fois ici. Toutefois, en terme d'indépendance je rappelle quand même que le premier mail de convocation à l'Assemblée Générale de cette association était envoyé depuis le site bisontin de l'UMP, ce qui montre bien effectivement combien cette Association est indépendante !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.